

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01017

Numéro SIREN : 877 766 352

Nom ou dénomination : FINANCIERE ROUSTAN LAURENT F.R.L

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2021 sous le numéro de dépôt 3942



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

LT/2019 B 01017

FINANCIERE ROUSTAN LAURENT F.R.L
920 CHEMIN DU BOIS
83440 MONTAUX

Nos références : LT/2019 B 01017

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination sociale : FINANCIERE ROUSTAN LAURENT F.R.L

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

920 CHEMIN DU BOIS
83440 MONTAUX

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 877766352 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 16/07/2021 le dépôt, arrivé au greffe le 15/07/2021, enregistré sous le numéro 2021/3942, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2020

Récépissé délivré le 16/07/2021

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO



Désignation de l'entreprise SAS FINANCIERE ROUSTAN LAURENTAdresse de l'entreprise 920 CHEMIN DU BOIS83440 MONTAUROUXNuméro SIRET * 8 7 7 7 6 6 3 5 2 0 0 0 1 8Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 6Durée de l'exercice précédent * 0CERTIFIÉ CONFORMÉ
À L'ORIGINAL
LE PRÉSIDENT

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 0Exercice N-1 clos le
0 0 0 0 0Net
3Net
4Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *
Autres *

010

012

014

016

Immobilisations corporelles *

028

030

Immobilisations financières * (1)

040

101 600

042

101 600

Total I (5)

044

101 600

048

101 600

Matières premières, approvisionnements,
en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances (2) { Clients et comptes rattachés*
Autres * (3)

068

73 200

070

73 200

072

1 778

074

1 778

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

5 307

086

5 307

Charges constatées d'avance *

092

094

Total II

096

80 286

098

80 286

Total général (I+II)

110

181 886

112

181 886

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

Capital social ou individuel *

120

1 000

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

Réserves réglementées*

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales
d'artistes vivants *)

131

132

Report à nouveau

134

Résultat de l'exercice

136

38 848

Provisions réglementées

140

Total I

142

39 848

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés *

166

310

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

169

1 025

172

141 728

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

142 038

Total général (I + II + III)

180

181 886

(1) Dont immobilisations financières à moins
d'un an

193

(4)

Dont dettes à plus d'un an

195

(2) Dont créances à plus d'un an

197

Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice *

182

101 600

(3) Dont comptes courants d'associés
débiteurs

199

(5)

Prix de vente hors TVA des immobilisations
cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Page 17

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FINANCIERE ROUSTAN LAURENT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 0 Exercice N-1 clos le 10 0 0 0 0 0 Néant *

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	94 612	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224				
	Subventions d'exploitation reçues		226				
	Autres produits		230	0			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	94 612		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes *	dont crédit bail : - mobilier - immobilier			242	1 828	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)	243		244		
	Rémunérations du personnel *			250	32 380		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	14 700		
	Dotations aux amortissements *			254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	48 908		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	45 704		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306	6 856	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	38 848		
B - RÉSULTAT FISCAL				312	38 848	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	6 856		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251			
		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (Part de loyers dispensés de réintégration)	248		249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
	Créance due au report en arrière du déficit	346		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	45 704	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				Déficit col. 2	356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	45 704	372

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE ROUSTAN LAURENT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	101 600	484		486	101 600	
TOTAL		490		492	101 600	494		496	101 600	

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE ROUSTAN LAURENT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	

Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	6 722
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	281
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE ROUSTAN LAURENT

31/12/2020

Détail des Autres Imputations

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

Page 21

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 7 7 7 6 6 3 5 2 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS FINANCIERE ROUSTAN LAURENT

ADRESSE (voie) 920 CHEMIN DU BOIS

CODE POSTAL 83440 VILLE MONTAUBOUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique ROUSTAN Prénom(s) LAURENT

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 201083 N° Département 06 Commune GRASSE Pays FR

Adresse : N° Voie QUARTIER LES TOUARS

Code postal 83440 Commune MONTAUBOUX Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

Page 22

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

8 7 7 7 6 6 3 5 2 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS FINANCIERE ROUSTAN LAURENT

ADRESSE (voie)

920 CHEMIN DU BOIS

CODE POSTAL

83440

VILLE

MONTAUBOUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique

Dénomination

SAS AT4R

N° SIREN (si société établie en France)

5 2 9 5 1 9 0 5 0

% de détention

50.00

Adresse :

N°

160

Voie

CHEMIN DE GAUDON

Code postal

83440

Commune

MONTAUBOUX

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

11

S.S FINANCIERE ROUSTAN LAURENT

920 CHEMIN DU BOIS

83440 MONTAUX

CERTIFIÉ CONFORMÉ
À L'ORIGINAL
LE PRÉSIDENT



ANNEXE DU 25/09/2019 AU 31/12/2020

SARL SECMA
EXPERTS-COMPTABLES
CENTRE AGORA
83440 CALLIAN
04 94 76 25 18

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	2
Charges à payer	2
Charges et produits constatés d'avance	2
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	2

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 25/09/2019 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1ER EXERCICE SOUSCRIPTION PARTS FILIALE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

1er exercice

ANNEXE

Exercice du 25/09/2019 au 31/12/2020

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	37 000
Total	37 000

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

10

Financière Roustan Laurent (F.R.L)
Société par Actions Simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 930 Chemin du Bois
83440 MONTAUX (VAR)

RCS DRAGUIGNAN : 877 766 352

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTATS
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2021

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 38 847.97 euros, de la manière suivante :

- | | |
|-------------------------------|-----------------|
| - Réserve légale pour, | 100.00 euros |
| - Réserves facultatives pour, | 38 747.97 euros |

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL
LE PRÉSIDENT

CHIFFRE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
16 JUL. 2021

DRAGUIGNAN

2021/3942